

- Nombre de Conseillers Municipaux

27

- Date de la convocation

08 07 24

L'an 2024, le 15 Juillet 2024 à 18 H 00, le Conseil Municipal d'Avesnes-sur-Helpe s'est réuni au Grand Salon de la mairie d'Avesnes-sur-Helpe, sur la convocation et sous la présidence de Monsieur Sébastien SEGUIN, Maire.

**Etaient présents** : M. SEGUIN Sébastien, Maire, M. BOUDJEMA Benoit, Adjoint au Maire, Mme BERTRAND Aline, Adjointe au Maire, M. VION Bruno, Adjoint au Maire, Mme DUCARNE Marie, Adjointe au Maire, M. LEFEVRE Christian, Adjoint au Maire, M. ROUSSELLE Jacky, Adjoint au Maire, M. CASTEL Christian, Mme COLNOT Christine, Mme OUICI Mokhtaria, Mme CABOOR Sylvie, Mme MARTIN-LAVAQUERIE Valérie, Mme Claudine MOREAU, M. LESCUT Franck, Mme Cathy MENET

**Représentés par procuration** : Mme WATTEAU Laurence, Adjointe au Maire ( par M. Benoit BOUDJEMA), M. HANCHART Gilles (par Sébastien SEGUIN), M. BLARET Jean (par M. Christian LEFEVRE), M. BOURGE Jimmy (par Mme Christine COLNOT), Mme CATTELOT Anne-Laure (par Mme Claudine MOREAU) Mme LEMAIRE Christiane (par M. Jacky ROUSSELLE), M. LE FUR Philippe (par Mme MENET Cathy)

**Absents excusés** : M. PEROT Loïc, M. FORGEZ Pascal, Mme ARIOUA Melissa, M. GUERTZMANN Gérard, M. LEMMEN Félix

-----  
**OBJET : Acquisition d'un petit immeuble 25 rue de Mons**

Monsieur le Maire informe que cette proposition d'acquisition rentre dans le cadre de l'opération de renaturation du quai de l'Hôpital.

En effet, la démolition de la Brasserie HAZARD comporte une partie assez délicate car effectuée en mitoyenneté avec un petit bâtiment situé en fond de parcelle du 25, rue de Mons, propriété de Monsieur et Madame FREHAUT.

La démolition entraînerait un surcoût assez conséquent de confortement de cette bâtisse avec la réalisation de micropieux et démolition soignée.

Il est donc proposé d'acquérir cette parcelle pour un prix de 40 000 euros, et de procéder à la démolition dudit bâtiment pour éviter d'investir plusieurs dizaines de milliers d'euros dans des travaux de confortement. La démolition est la seule solution car ce bâtiment a été impacté par la végétation envahissante, et la chute de briques émanant de la Brasserie HAZARD, (ne permettant pas son exploitation et ce depuis plusieurs années).

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le Conseil Municipal approuve ces propositions.

Ainsi fait et délibéré en séance publique, au jour, mois et an que dessus. Suivent les signatures

Pour extrait conforme  
Le Maire

Publié le 16 Juillet 2024